

**TABLE RONDE « Elaborer une offre globale pour une réponse adaptée
des entreprises aux nouvelles performances requises »**

(26/11/2009 – 11h-12h)

INTERVENTION DU PRESIDENT SUTRE

- Nous avons l'habitude de travailler à côté d'autres entreprises, d'autres métiers, sans toujours bien les connaître et en limitant souvent notre collaboration aux frontières entre les lots.
- Le Grenelle de l'environnement a changé la donne et est en train de bouleverser profondément ce paysage.
- Il impose des performances énergétiques pour les bâtiments, qui ne pourront être atteintes qu'en associant les différentes spécialités impliquées dans le fonctionnement thermique et énergétique d'un bâtiment : isolation et ventilation, ouvertures, équipements techniques, etc... L'éco-PTZ entérine et encourage aussi ces pratiques.
- De plus, le souhait des clients est de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour leur confort et leur sérénité.
- Un nouveau marché est donc en train d'émerger avec l'offre globale énergétique qui va obliger les corps d'état à travailler ensemble et à proposer des bouquets de travaux, de façon organisée, dès la conception des travaux et jusqu'à leur livraison.
- Et c'est toute la façon de travailler des entreprises qui va s'en trouver modifiée. Soit il y aura des regroupements d'entreprises avec un mandataire commun, soit les entreprises se structureront pour réaliser l'ensemble des travaux.

- Tous les métiers sont concernés et tous ont leur place à prendre.

- Certains l'ont bien compris et on commence à voir se multiplier des offres commerciales globales portées par des distributeurs d'énergie, des courtiers en travaux, des mutuelles, ...
Il faut absolument que nos entreprises se positionnent très vite. Elles ne peuvent pas et ne doivent pas passer à côté de ce marché qui représente un volume considérable d'activités.

- L'offre globale de rénovation énergétique est une des réponses possibles pour nos entreprises en associant les différents travaux nécessaires à cette rénovation.

- Mais elle présente certaines contraintes liées à la capacité des entreprises à coordonner leurs interventions avec celles d'autres entreprises ou à proposer seules l'ensemble des travaux. Elles ne peuvent plus vendre leurs prestations sur leurs seules compétences techniques, elles doivent aussi proposer des prestations annexes comme le conseil, le financement ou la maintenance.

- C'est sur cet ensemble de thématiques que nous allons accompagner nos entreprises en les formant et en leur proposant d'entrer dans des démarches stratégiques comme « Bâtir avec l'Environnement » ou « Les Pros de la Performance Énergétique ». Ces démarches seront présentées demain lors la table ronde de 14h.